



## Moulin de la Motte Ignorée

Commune de Le Tremblay

### En Résumé

- Je suis présent sur les cartes de Cassini.
- Je cesse mon activité de minoterie après 1862 et suis en ruine en 1950.
- Une vanne levante en bois est toujours présente sur le barrage de ma retenue d'eau.
- L'ouverture de cette vanne se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


### La Verzée


Bassin versant de l'Oudon



### Contact

 Rive Droite de la Verzée  
49520 Le Tremblay

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin de la Motte Ignorée



### Mes origines (18<sup>ème</sup> siècle)



#### Moulin Céréaliier du régime féodal

 Cartes de Cassini

 Avant 1789

Je suis présent sur les cartes de Cassini. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.



### De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)



#### Développement du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire

 1859 - 1862

En 1859, et en 1862 je suis équipé d'une roue à godets, qui actionne 2 paires de meules\*. On ne connaît pas la date d'arrêt de mon activité de minoterie, je ne suis pas présent dans l'état de service de 1946 des services hydrauliques de la Direction Départementale de l'Agriculture. Je suis en ruine en 1950, mais une vanne levante en bois de 0,90 m de largeur et de 1,3 m de hauteur est toujours présente sur le barrage de ma retenue d'eau.



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?



#### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon

 28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : la vanne levante de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.